
Erratum

Décision 8852, 26 juillet 2007

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1)

**Producteurs de lapins
— Contributions**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 8 août 2007, 139^e année, numéro 32, page 3379.

À la page 3379, à l'article 1, premier alinéa, il faut lire « verser au Syndicat des producteurs de lapins du Québec » au lieu de « verser »; aux deuxième et troisième alinéas il faut lire « verser au Syndicat » au lieu de « verser ».

FRANCE DIONNE, *avocate*

48666

Décision 8863, 29 août 2007

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1)

**Producteurs de laits
— Quotas
— Modifications**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 12 septembre 2007, 139^e année, numéro 37, page 3746.

À la page 3754, à la section « À COMPLÉTER PAR LE SECRÉTAIRE DU SYNDICAT », paragraphe F), il faut lire « les 12 mois précédant le » au lieu de « l'année laitière du ».

À la page 3755, à la section « À COMPLÉTER PAR LE SECRÉTAIRE DU SYNDICAT », paragraphe A), deuxième alinéa, il faut lire « a sur son » au lieu de « ou a sur son ».

48665